

TAUX DE REMISE PRATIQUES PAR L'OFFICE THIBIERGE & ASSOCIES, NOTAIRES

sur la quote-part d'émoluments lui revenant

conformément aux dispositions relatives aux tarifs réglementés des notaires¹

(Décret n° 2016-230 du 26 février 2016)

I/ Opérations immobilières portant sur des biens non résidentiels (et résidentiel du Parc Social)

Opérations concernées :

- Vente et acquisition immobilière (Article A 444-91² et ³)
- Bail à construction et cession de bail à construction (Article A 444-104 et Article A 444-106)
- Bail emphytéotique et cession de bail emphytéotique (Article A 444-103)

Taux de remise pratiqués pour les ventes :

Tranches d'Assiette €	Taux de remise
En dessous de 10.000.000 €	0 %
De 10.000.000 € à 25.000.000 €	10 %
De 25.000.000 € à 40.000.000 €	20 %
Au-dessus de 40.000.000 €	40 %

¹ Les notaires sont également habilités à percevoir des honoraires librement négociés en contrepartie de prestations, à condition que ces prestations ne soient pas soumises au tarif réglementé des notaires. Une convention d'honoraires devra dans ce cas être régularisée avec leur client.

² Les références à des articles renvoient aux articles du Code de commerce dans sa partie réglementant le tarif des notaires.

³ Le taux de 40% est applicable à partir de 10 M€, dès lors que les capitaux exprimés dans l'acte sont supérieurs à 275 M€.

Vente (ou cession) de locaux HLM à usage locatif (Art. 444-98)

Taux de remise pratiqués :

Tranches d'Assiette €	Taux de remise
En dessous de 10.000.000 €	0 %
A compter de 10.000.000 €	40 %

II/ Opérations immobilières portant sur des biens résidentiels - hors Parc Social - (Article A 444-91)

Tranches d'Assiette €	Taux de remise
En dessous de 10.000.000 €	0 %
A compter de 10.000.000 €	10 %

III/ Apports, Fusions, Scissions, Absorptions – Transmissions Universelles de Patrimoine (Article A 444-158)

a) Portant sur des biens non résidentiels – hors Parc Social

Tranches d'Assiette €	Taux de remise
En dessous de 10.000.000 €	0 %
A compter de 10.000.000 €	40 %

b) Portant sur des biens à usage résidentiels

Tranches d'Assiette €	Taux de remise
En dessous de 10.000.000 €	0 %
A compter de 10.000.000 €	10 %

IV/ Opérations de financement (autres que crédit-bail)

- a) **Prêt hypothécaire destiné à financer une activité professionnelle – Affectation hypothécaire – Quittance (Article A 444-139 – Article A 444-136 – Article A 444 – 161)**

Tranches d'Assiette €	Taux de remise
En dessous de 20.000.000 €	0 %
De 20.000.000 € à 35.000.000 €	20%
Au-dessus de 35.000.000 €	40 %

- b) **Actes de mainlevée (Article A 444-141)**

Tranches d'Assiette €	Taux de remise
En dessous de 20.000.000	0 %
De 20.000.000 à 35.000.000	20 %
Au-dessus de 35.000.000	40 %

- c) **prorogation de délai (Article A. 444-168)**

Tranches d'Assiette €	Taux de remise
En dessous de 10.000.000	0 %
Au-dessus de 10.000.000	40 %

V/ Opérations de crédit-bail

a) Vente à la société de crédit-bail dans le cadre d'un crédit-bail ou d'une cession bail (Article A 444-129)

Tranches d'Assiette €	Taux de remise
En dessous de 10.000.000 €	0 %
De 10.000.000 € à 25.000.000 €	10 %
De 25.000.000 € à 40.000.000 €	20 %
Au-dessus de 40.000.000 €	40 %

b) Crédit-bail (Article 444-130)

Tranches d'Assiette €	Taux de remise
En dessous de 10.000.000 €	0 %
De 10.000.000 € à 15.000.000 €	10 %
De 15.000.000 € à 20.000.000 €	20 %
De 20.000.000 € à 30.000.000 €	30 %
Au-dessus de 30.000.000 €	40 %

c) Levée d'option (Article 444-131)

Tranches d'Assiette	Taux de remise
En dessous de 10.000.000 €	0 %
De 10.000.000 € à 25.000.000 €	10 %
De 25.000.000 € à 40.000.000 €	20 %
Au-dessus de 40.000.000 €	40 %

d) Cession de crédit-bail (Article 444-132)

Tranches d'Assiette €	Taux de remise
En dessous de 10.000.000 €	0 %
De 10.000.000 € à 25.000.000 €	10 %
De 25.000.000 € à 40.000.000 €	20 %
Au-dessus de 40.000.000 €	40 %

VI/ Actes relatifs au droit de la famille

Opérations concernées :

- Donation et donation-partage (Articles A 444-67 et A 444-68)
- Partage (Article A 444-121)

Taux de remise pratiqués :

Tranches d'Assiette €	Taux de remise
En dessous de 10.000.000 €	0 %
A compter de 10.000.000 €	10 %

Mise à jour du 29.07.2020